

Vietnam du Nord

Mais il me semble, après avoir étudié la motion proposée par l'honorable député de Bellechasse, qu'il s'agit plutôt d'une motion de substance. L'honorable député suggère que certains documents devraient être mis à la disposition des députés, mais le Règlement a prévu une procédure particulière pour de telles circonstances. L'honorable député veut présenter une motion demandant la production de certains documents, motion qui serait recevable, sujette à débat et sur laquelle on pourrait voter. Elle pourrait même être adoptée à l'unanimité par la Chambre, si l'honorable député réussissait à convaincre ses collègues que cette question les intéresse tous.

Dans ce sens, je me permets de porter à l'attention de l'honorable député que sa motion est une motion de substance et qu'elle devrait être présentée sous forme de motion portant production de documents, en vertu du Règlement de la Chambre.

• (1410)

AFFAIRES COURANTES**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU VIETNAM**

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de reconnaître le Vietnam du Nord, la République démocratique du Vietnam. Je suis heureux d'annoncer que, hier soir, le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé au premier ministre de la République du Vietnam, que le Canada reconnaît déjà comme le seul gouvernement légal du Vietnam du Sud, et à celui de la République démocratique du Vietnam, des messages exprimant sa satisfaction de la signature des accords de Paris. Le message adressé au premier ministre de la République démocratique du Vietnam, M. Pham Van Dong, et ma déclaration d'aujourd'hui constituent notre acte de reconnaissance de son gouvernement.

Cette décision signifie que le Canada accorde maintenant un statut égal au gouvernement de la République du Vietnam et à celui de la République démocratique du Vietnam, ce qui devrait faciliter le travail de notre délégation à la nouvelle Commission internationale de contrôle et de surveillance. Nous n'avons pas actuellement l'intention d'établir des relations diplomatiques avec l'un ou l'autre des deux Vietnams.

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je suis étonné que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ait jugé bon de ne pas nous informer de sa déclaration avant 13 h. 55, ce qui rend évidemment plus difficile la réplique de l'opposition officielle. J'espère que ce geste ne reflète pas l'importance que le ministre attache à la question.

Monsieur le président, la décision que vient d'annoncer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures représente aux yeux de notre parti un geste de nature à faciliter la participation du Canada à la Commission de contrôle au

[M. l'Orateur.]

Vietnam et à la rendre plus conforme au rôle qui lui échoit.

Il m'apparaît juste et raisonnable que notre pays entretienne des rapports équilibrés lorsqu'il s'agit d'une trêve qui implique le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud.

[Traduction]

Il convient aussi, tout particulièrement compte tenu des besoins auxquels le Canada doit faire face dans le domaine de la reconstruction des deux Vietnams, de conserver des relations avec Hanoï et Saïgon. C'est un usage bien établi de notre pays de reconnaître des pays d'idéologies et de régimes politiques divers afin d'encourager un climat international plus propice à la paix et à la coopération. Pas plus que dans le cas d'autres pays, on ne doit cette reconnaissance comme une acceptation, implicite ou autrement, des pratiques ou de l'idéologie politiques du pays en cause.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Maintenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité une des questions saillantes relatives au rôle que nous conservons au Vietnam, mes collègues attendent sa décision de permettre au Parlement d'établir sa position de façon claire et concise en faisant saisir la Chambre de la résolution sur le Vietnam pour un vote clair et net des députés de tous les partis. Le pays et ceux qui servent outre-mer pour nous sont en droit d'entendre et de voir ce vote.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aurais moi aussi aimé être prévenu un peu à l'avance, ce qui m'aurait permis de rassembler mes idées sur le sujet afin de faire les quelques brèves remarques que me permet le Règlement. Je n'ai cependant aucune hésitation à accueillir chaleureusement la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

Les sympathisants du régime politique et de l'idéologie du Vietnam du Nord sont probablement très peu nombreux ici à la Chambre. De même, nous sommes sans doute très peu à ne pas savoir que le peuple de ce pays est énergique, efficace et certains iront jusqu'à dire qu'il est un peuple héroïque qui a beaucoup souffert. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance que le Canada soit représenté dans cette période de reconstruction et de pacification qui, nous l'espérons, constitue une nouvelle ère de paix dans le Sud-est asiatique. Je répète que nous accueillons avec plaisir cette déclaration. Nous croyons que le peuple canadien fera de même.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LES OPÉRATIONS DANS LES PROVINCES DE
L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour un cas d'urgence. Étant donné que dans toutes provinces qui participent aux programmes de subventions au développement régional les comités mixtes de planification sont inactifs actuellement, que selon les rapports ils ne seront pas convoqués de nouveau ou remplacés, qu'une importante déclaration de principe doit se faire aux premiers ministres de la région atlantique le 26 février et que certains conseillers retenus par le ministère de l'Expansion économique régionale pour l'élaboration